



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/025
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue de l'implantation d'une activité de bureau administratif et de transport de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS DES BOUCLES DE SEINE dont le siège social est situé au 298 rue de la Varenne – 27450 SAINT ETIENNE L'ALLIER, immatriculée au RCS de Bernay sous le numéro SIREN 382 690 253, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS DE BOUCLES DE SEINE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-118 portant sur la dépendance susvisée le 24 mai 2022.

Description de la dépendance : une surface de 15,52 m² de bureau située à l'étage de la cour des hangars 45/46.

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 4 mai 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-118 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.